



COLLÈGE  
DE FRANCE  
—1530—

# Rapport de gestion de l'ordonnateur 2024

## Table des matières

<b>I.</b>	<b>Les éléments de contexte et de synthèse</b> .....	3
<b>II.</b>	<b>L'exécution budgétaire globale : les grands chiffres</b> .....	6
<b>III.</b>	<b>L'analyse des recettes de l'établissement</b> .....	7
III.1	La subvention pour charge de service public : 35,62 M€ .....	7
III.2	Recettes fléchées et recettes globalisées issues des activités scientifiques : 13,83 M€..	8
III.3	Recettes issues d'activités commerciales : 0,31 M€.....	9
III.4	Recettes perçues au titre du financement du Programme PAUSE : 1,34 M€.....	10
III.5	Recettes domaniales : 0,34 M€ .....	11
III.6	Autres recettes : 0,49 M€ .....	11
<b>IV.</b>	<b>L'analyse des dépenses de l'établissement</b> .....	13
IV.1	Dépenses de personnel .....	13
IV.1.1	L'évolution des emplois .....	13
IV.1.2	L'évolution des dépenses de personnel .....	14
IV.2	Dépenses de fonctionnement hors personnel .....	17
IV.2.1	Chaires, laboratoires et instituts .....	17
IV.2.2	Directions .....	17
Focus 1	sur les fluides .....	18
Focus 2	sur la captation des enseignements .....	18
IV.2.3	Dépenses de fonctionnement liées aux contrats, conventions et crédits fléchés....	19
IV.3	Dépenses d'investissement.....	20
IV.3.1	Chaires, laboratoires et instituts .....	20
IV.3.2	Directions .....	20
IV.3.3	Dépenses d'investissement liées aux contrats, conventions et crédits fléchés .....	20
<b>V.</b>	<b>L'analyse financière</b> .....	21
V.1	Le solde budgétaire.....	21
V.2	L'analyse de l'équilibre financier .....	21
V.3	La situation patrimoniale .....	22
<b>VI.</b>	<b>Conclusion</b> .....	25

## I. Les éléments de contexte et de synthèse

### 1. Un contexte d'élaboration du budget initial pour 2024 demeurant fortement contraint, se traduisant par un budget voté en déficit pour la seconde année consécutive, en dépit d'une forte amélioration du résultat attendu.

Dès le budget initial, le Collège de France est parvenu à fortement améliorer sa situation budgétaire prévisionnelle, sans toutefois parvenir à l'équilibre : en effet, alors que le solde budgétaire du budget initial voté pour 2023 était négatif à hauteur de **5,84 M€** (dont 2,8 M€ au titre des surcoûts de l'énergie), le budget initial pour 2024 a été voté avec un solde budgétaire prévisionnel négatif à hauteur de **3,47 M€** et un résultat prévisionnel négatif de **2,86 M€**, soit une réduction du déficit de 41% en comptabilité budgétaire et de 38% en droits constatés.

Le budget initial pour 2024 a ainsi affiché un effort global d'économies prévisionnelles de 1,81 M€, dont 1,30 M€ en matière de fonctionnement, et une prévision de recettes en progression de +0,57 M€ par rapport au budget initial pour 2023. Ces prévisions tenaient compte à la fois d'une baisse substantielle du niveau du poste énergie (résultant tant d'une diminution des consommations liées au Plan de sobriété énergétique de l'établissement que de l'amorce d'une décrue des prix), d'une maîtrise de l'évolution de la masse salariale de l'établissement, ainsi que d'un effort conjugué d'économies sur certains postes de dépenses et d'accroissement des recettes propres. Par ailleurs, la subvention pour charge de service public devait progresser en 2024, au titre des mesures salariales interministérielles annoncées fin juin 2023 et des mesures issues de la LPR, permettant d'absorber pour partie l'accroissement des charges de personnel qui en résultait.

### 2. Des efforts importants déployés tout au long de l'année pour résorber le déficit qui se sont traduits par un dernier budget rectificatif très proche de l'équilibre pour des raisons toutefois majoritairement conjoncturelles.

Tout au long de l'exercice, l'établissement a poursuivi ses efforts de stabilisation financière, mettant en œuvre une stratégie rigoureuse de maîtrise des dépenses et d'optimisation des recettes. Cette démarche a permis une meilleure anticipation de l'atterrissage budgétaire et un ajustement efficace des prévisions en recettes et en dépenses dans le cadre des budgets rectificatifs successifs.

Le budget initial pour 2024 ayant été arrêté au plus juste, le budget rectificatif n°1 (BR1) a surtout visé, tout en prenant en compte les révisions nécessaires – à la hausse comme à la baisse – des dépenses et des recettes, à maintenir les niveaux prévisionnels de solde budgétaire et de résultat, qui ont été respectivement votés en BR1 à hauteur de **-3,52 M€** (en comptabilité budgétaire) et de **-2,99 M€** (en comptabilité générale).

Ainsi, au-delà d'éviter toute dégradation des prévisions budgétaires, l'enjeu du budget rectificatif n°2 (BR2) était d'une part de prendre en compte les recettes nouvelles apparues depuis le BR1 et d'autre part d'identifier toutes les économies de constatation prévisibles, afin de réduire le plus possible le déficit de l'établissement.

Mené dans le cadre d'un dialogue de gestion approfondi avec l'ensemble des chaires, des directions et des unités de recherche, ce travail a permis d'anticiper en BR2 une **forte réduction du solde budgétaire prévisionnel (-0,04 M€)**, cette évolution très favorable résultant à la fois d'une hausse des prévisions de recettes à hauteur de +1,59 M€ et d'une baisse des prévisions de dépenses à hauteur de -1,89 M€ en crédits de paiement (CP). Il avait toutefois été noté que cette

amélioration était, au niveau des recettes, largement conjoncturelle, en raison de la prise en compte d'un contrat de licence avec Total dans le prolongement d'un contrat industriel (+0,50 M€), de l'évolution de la méthode de recouvrement des frais de gestion, à l'avancement et non plus à l'achèvement (+ 0,55 M€) et de l'obtention de reversements au titre des ERC portés par des Professeurs du Collège de France mais non gérés par l'établissement (+0,18 M€). En ce qui concerne les dépenses, leur diminution était liée pour partie à la baisse, a priori structurelle, du poste de l'énergie (-0,4 M€) et, pour partie, à des économies de constatation (ajustement de la masse salariale au point d'atterrissage attendu pour -0,43 M€ ; reports d'opération en fonctionnement pour 0,51 M€ et en investissement pour 0,55 M€), l'objectif étant de s'approcher le plus possible du point d'atterrissage budgétaire final.

En comptabilité générale, le déficit prévisionnel s'établissait en BR2 à **-0,08 M€**.

Il était également rappelé dans le cadre du BR2 qu'à la fin 2023, certaines recettes budgétaires n'avaient pu être prises en compte en raison des difficultés rencontrées lors du changement du système d'information budgétaire et comptable. Leur prise en compte en compte financier pour 2024 aurait ainsi pour effet d'améliorer fortement et artificiellement le solde budgétaire de l'exercice.

### **3. L'établissement du compte financier pour 2024 s'est inscrit dans un contexte moins contraint que l'an dernier, même si l'ensemble des modules du système d'information, notamment en ce qui concerne les immobilisations, n'ont été opérants que tardivement.**

Le budget exécuté pour 2024 fait apparaître, en comptabilité budgétaire, un **solde positif de +6,5 M€**, le résultat, en comptabilité générale, affichant un **déficit à hauteur de -0,5 M€**.

Il convient toutefois de neutraliser dans ce solde positif le montant correspondant à la régularisation des recettes budgétaires qui n'avaient pas pu être pris en compte en 2023 (4,6 M€), le solde correspondant à la seule activité de l'année 2024 étant ainsi de +1,9 M€. Son caractère fortement positif est lié d'une part à une sous-consommation, en l'espèce largement structurelle, des dépenses de l'établissement (0,9 M€) et d'autre part à l'enregistrement en fin d'année d'un montant plus important que prévu de recettes (1,0 M€) issues du versement de préfinancements de contrats de recherche (ERC notamment).

En ce qui concerne le résultat, son niveau exécuté est en deçà de 0,4 M€ par rapport aux prévisions du BR2 (-0,1 M€). Cette baisse s'explique principalement par un décalage d'enregistrement de certains produits, notamment relatifs aux conventions, ainsi que par des ajustements comptables qui ont impacté négativement le résultat.

L'exécution budgétaire se traduit par ailleurs par un **taux de consommation élevé des crédits de fonctionnement et de personnel**, témoignant d'une gestion plus précise et mieux ajustée aux besoins réels de l'établissement. Les crédits non consommés atteignent ainsi désormais le niveau structurel, en deçà duquel il sera difficile de descendre.

Les **dépenses de fonctionnement apparaissent bien maîtrisées**, notamment grâce aux économies réalisées sur le poste énergie et à la rationalisation de certaines dépenses récurrentes. L'année 2024 enregistre ainsi tous les efforts réalisés pour réduire les dépenses énergétiques qui se situent à niveau moindre de 30,3% par rapport à l'année 2023, illustrant à la fois l'impact favorable des contrats d'approvisionnement en énergie de l'Etat en pluriannuel et les bénéfices des mesures du Plan de sobriété énergétique de l'établissement qui a permis en 2 ans de réduire les

consommations de plus de 10%. Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est à l'optimum par rapport au BR2 (99%) et satisfaisant par rapport au BI (97,2%).

**Les dépenses de personnel sont également parfaitement maîtrisées**, l'exécution étant conforme aux prévisions, avec un taux de consommation de 98,8% par rapport au BR2 (98,1% par rapport au BI). La réforme de la méthode de budgétisation de la masse salariale, ajoutée à la maîtrise des effectifs et à une meilleure programmation des recrutements ont permis de contenir la progression de la masse salariale, tout en assurant les besoins nécessaires au bon fonctionnement des activités de l'établissement.

**Les dépenses d'investissement suivent une trajectoire plus contrastée.** Si certains projets structurants ont été menés à bien, d'autres ont connu des reports en raison de contraintes techniques ou administratives, ou tout simplement d'effectifs insuffisants pour les porter (c'est notamment le cas à la direction du patrimoine immobilier qui n'a pas pu fonctionner à plein effectif, encore en 2024). Ainsi, le taux d'exécution des dépenses d'investissements s'établit à 91,8% en autorisations d'engagement et à 84,5% en crédits de paiement, soit une forte amélioration en autorisations d'engagement par rapport à 2023 (77,9%), mais une dégradation en crédits de paiement (95,6%).

**Au niveau des recettes**, le montant exécuté est nettement supérieur aux prévisions inscrites au BR2, se traduisant par un taux d'exécution de 112% ; hors recettes rattachées à 2023, le taux d'exécution est de 102%.

Le niveau de la **subvention pour charge de service public (SCSP)** atteint 35,62 M€, soit 0,40 M€ de plus que ce que les informations disponibles, lors de l'établissement du BR2, avaient permis de prendre en compte.

**La diversification des recettes permet en 2024 de réduire la dépendance à la SCSP**, avec une hausse significative des financements issus de projets de recherche. Cette dynamique illustre les efforts entrepris pour capter davantage de ressources externes et renforcer la capacité de l'établissement à financer son activité de recherche sur ressources propres. Ce résultat ne doit pas cacher **l'insuffisante part de la SCSP que l'établissement peut consacrer au financement de l'environnement de la recherche**, en décalage avec l'élévation régulière et constante de ces coûts. Les frais de gestion et d'hébergement ne peuvent en effet, malgré leur progression liée au volume de contrats, couvrir le coût d'environnement de la recherche, justifiant la demande, formulées à plusieurs reprises par l'établissement à l'égard de l'Etat, d'un rebasage de la dotation allouée.

**Enfin, les ratios patrimoniaux témoignent d'une évolution contrastée de la situation budgétaire et financière de l'établissement, avec :**

- Un fonds de roulement net comptable qui progresse pour atteindre **16,7 M€** (+10 % par rapport à 2023), traduisant un retour à une capacité d'autofinancement (alors que depuis 2022 l'établissement affichait une insuffisance d'autofinancement) ; toutefois, après neutralisation des ressources non mobilisables, le fonds de roulement disponible reste contraint et nécessite toujours un suivi très attentif pour assurer la soutenabilité des investissements ;
- Une trésorerie disponible s'établissant à **30,0 M€**, soit 250 jours de fonctionnement, en augmentation de +3,40 M€ par rapport à 2023 ; cependant, comme indiqué précédemment, une part importante de cette trésorerie est fléchée vers les contrats de recherche, les engagements du programme PAUSE et des engagements pluriannuels en matière d'investissement, ce qui limite la marge de manœuvre réelle de l'établissement ;

- Un degré de vieillissement du patrimoine qui s'accroît à 47,1% (contre 43,2% en 2023), illustrant la nécessité de lancer un programme d'investissement pluriannuel pour maintenir les infrastructures et équipements à un niveau optimal. Le taux de renouvellement du patrimoine en témoigne, poursuivant également sa baisse, en s'établissant à 1,1 %, contre 1,2% en 2023 et 5,4% en 2019, traduisant une réduction progressive des opérations de modernisation et de renouvellement. C'est le sens du schéma directeur de renouvellement des investissements (GER) sur lequel l'établissement souhaite aboutir en 2025 pour ouvrir les échanges avec l'Etat sur ses modalités de financement. C'est aussi le sens de la demande déjà formulée d'une subvention d'équipement courant permettant de contribuer au financement des investissements liés à l'environnement de la recherche.

Le présent rapport de gestion vise à analyser l'exécution budgétaire de l'exercice 2024, en mettant en évidence les principaux facteurs ayant influencé les résultats, tant du point de vue des recettes que des dépenses. Il s'agit également d'évaluer la soutenabilité de la trajectoire budgétaire et financière de l'établissement, en identifiant les défis à venir ainsi que les leviers d'action possibles pour garantir une gestion encore plus efficiente des ressources.

## II. L'exécution budgétaire globale : les grands chiffres

En comptabilité budgétaire, le montant des recettes exécutées (**51,93 M€**) apparaît nettement supérieur aux prévisions inscrites au BR2 (46,31 M€), soit un taux d'exécution de **112,1%**.

Les prévisions de dépenses ont été réalisées, avec :

- un taux d'exécution de **98,3% en autorisations d'engagement** (AE), correspondant à une exécution de **43,68 M€** pour une prévision de 44,45 M€ ;
- un taux d'exécution de **98,0 % en crédits de paiement** (CP), correspondant à une exécution de **45,43 M€** pour une prévision de 46,35 M€.

Ce haut niveau d'exécution marque une amélioration notable par rapport à 2023, avec **+2 points** en AE et **+0,7 point** en CP, traduisant une meilleure programmation budgétaire et une optimisation des prévisions de dépenses en fin d'année. Cette performance reflète les efforts continus de l'établissement pour affiner ses prévisions d'atterrissage de fin de gestion.

Au final, l'exercice 2024 s'achève avec un **solde budgétaire positif** de **+6,50 M€**, soit un écart de +6,54 M€ par rapport aux prévisions du budget rectificatif n°2 (-0,04 M€). Ce décalage s'explique principalement par un dépassement des prévisions de recettes pour +5,62 M€, complété par une légère sous-exécution des dépenses pour -0,92 M€.

Il est à noter que sur ce total, **4,60 M€ correspondent à des titres émis au cours de l'exercice précédent**. En effet lors de l'élaboration du compte financier 2023 avait été identifié un volume conséquent de recettes budgétaires qui n'avaient pu être comptabilisées sur cet exercice en raison des difficultés rencontrées lors du changement de système d'information financier. La gestion 2024 a permis de régulariser cette situation, **augmentant de manière artificielle le solde budgétaire 2024**.

En neutralisant les recettes budgétaires se rapportant à l'exercice précédent, **le solde budgétaire correspond à la seule activité de 2024 s'établissant à +1,90 M€**. De même, si l'on tient compte que des recettes enregistrées en 2024, **le taux d'exécution par rapport à la prévision (BR2) passe de 112,1% à 102,2%**.

### III. L'analyse des recettes de l'établissement

Le total des recettes de l'établissement atteint en exécution **51,93 M€** pour 46,31 M€ prévus au budget rectificatif n°2 et 43,64 M€ au budget initial de l'établissement.

Le tableau fourni en annexe de la liasse ([tableau 3](#)) détaille les recettes par origine. Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la structure des recettes du Collège de France au cours de l'exercice.

	Prévision initial 2024 (Budget initial)		Prévision rectifiée 2024 (budget rectificatif n°2)		Exécution 2024 (compte financier)		Variation Exécution 2024 / Prévision rectifiée 2024 (budget)		Variation Exécution des titres 2024 / Prévision rectifiée 2024	
	En M€	En part	En M€	En part	En M€	En %	En M€	En %	En M€	En %
Subvention pour charge de service public	35,10	80,4%	35,22	76,0%	35,62	68,6%	0,40	101,1%	0,40	101,1%
Recettes fléchées et recettes issues des activités scientifiques	7,18	16,4%	9,49	20,5%	13,83	26,6%	4,34	145,7%	0,88	109,3%
Recettes issues d'activités commerciales	0,38	0,9%	0,37	0,8%	0,31	0,6%	-0,06	83,7%	-0,13	65,6%
Recettes domaniales	0,28	0,6%	0,27	0,6%	0,34	0,7%	0,07	126,9%	-0,03	89,7%
Recettes issues du Programme PAUSE	0,50	1,1%	0,68	1,5%	1,34	2,6%	0,66	198,2%	-0,07	89,0%
Autres recettes	0,20	0,5%	0,29	0,6%	0,49	0,9%	0,20	169,9%	-0,03	88,4%
<b>Total</b>	<b>43,64</b>	<b>100,0%</b>	<b>46,31</b>	<b>100,0%</b>	<b>51,93</b>	<b>100,0%</b>	<b>5,62</b>	<b>112,1%</b>	<b>1,01</b>	<b>102,2%</b>

L'exécution 2024 des recettes se situe très au-delà des prévisions, avec **+5,62 M€** par rapport au budget rectificatif n°2 et **+8,29 M€** par rapport au budget initial de 2024.

Ce dépassement de prévision par rapport au BR2 repose sur **deux facteurs** :

- Le premier facteur est lié à la régularisation des recettes de l'exercice précédent. Des montants encaissés en 2023 mais non encore rapprochés des titres correspondants sont comptabilisés dans l'exécution budgétaire de 2024. Ce rattrapage a contribué à l'amélioration artificielle du solde budgétaire, expliquant à hauteur de 4,60 M€ le dépassement des prévisions de recettes pour cet exercice ;
- Le second facteur résulte de l'encaissement de certaines recettes, notamment celles fléchées sur des contrats de recherche, à hauteur de 1,01 M€. Notamment, les montants des préfinancements de deux ERC se sont avérés plus conséquents que prévu, entraînant un niveau de recettes supérieur aux prévisions.

#### III.1 La subvention pour charge de service public : 35,62 M€

Au compte financier 2024 (CF 2024), le montant de la subvention pour charge de service public (SCSP) atteint **35,62 M€**, marquant une augmentation de **+0,40 M€** par rapport au BR2 2024 et de **+0,51 M€** par rapport au BI 2024.

	BI 2024	Evolution	BR1 2024	Evolution	BR2 2024	Evolution	CF 2024
Crédits de masse salariale	27,82	-0,17	27,66	0,01	27,67	0,08	27,75
Crédits de fonctionnement	7,28	0,26	7,54	0,01	7,55	0,32	7,87
<b>TOTAL</b>	<b>35,10</b>	<b>0,09</b>	<b>35,20</b>	<b>0,02</b>	<b>35,22</b>	<b>0,40</b>	<b>35,62</b>

L'écart constaté entre le montant inscrit au CF 2024 et la prévision établie dans le cadre du BR2, impossible à anticiper au moment de sa construction, trouve principalement son explication dans les ajustements suivants :

- Une dotation de 320 K€ dans le cadre du programme PAUSE, finançant les coûts indirects liés au pilotage du programme. Il est à noter que pour la seconde année consécutive, les coûts indirects du programme PAUSE à hauteur de 300 K€, ainsi que la dotation couvrant 50% des coûts d'hébergement du programme pour 20 K€, sont comptabilisés à la demande de l'Etat en subvention pour charge de service public. Cette évolution traduit un changement structurel dans le financement du programme PAUSE, dont les coûts indirects étaient jusqu'alors prélevés sur la dotation du programme et comptabilisé dans les ressources propres ;
- Une dotation complémentaire de 13 K€, allouée au titre de compensations salariales ;
- Une dotation de 17 K€, prévue pour le recrutement d'apprentis ;
- Une dotation de 44 K€, versée au titre de l'appel à projet sur la valorisation des collections publiques, soutenant les projets de conservation et de numérisation des archives du Collège de France, dont l'établissement a été lauréat.

Le tableau ci-après présente l'évolution de la SCSP versée au Collège de France depuis 2019<sup>1</sup>.

<i>en millions d'euros</i>	2019	2020	2021	2022	2023	2024	<i>Evolution 2023/2024</i>
SCSP inscrite au budget initial	33,11	33,10	33,17	33,53	34,19	35,10	0,91
<i>Modifications opérées en gestion</i>	- 0,07	0,13	0,53	0,72	1,50	0,51	- 0,99
<b>SCSP inscrite au compte financier</b>	<b>33,03</b>	<b>33,23</b>	<b>33,70</b>	<b>34,25</b>	<b>35,69</b>	<b>35,62</b>	- <b>0,07</b>

Le niveau 2024 de la SCSP traduit une **stabilisation du financement de l'Etat**, dans un contexte dégradé en matière de finances publiques. Il convient de noter que les aides sur l'énergie ont constitué des ressources supplémentaires entre 2022 et 2023 expliquant en partie l'évolution favorable observée sur cette période, mesures qui restaient toutefois ponctuelles. L'accroissement de la SCSP depuis 2019 résultait principalement de la compensation des mesures salariales interministérielles et du soutien au titre de certaines mesures LPR.

### III.2 Recettes fléchées et recettes globalisées issues des activités scientifiques : 13,83 M€

Les recettes fléchées correspondent principalement aux contrats de recherche, aux conventions établies pour le cofinancement des chaires annuelles et des équipements de recherche, ainsi qu'aux conventions de mécénat.

<sup>1</sup> Pour mémoire, le montant de SCSP intégré au BI pour 2025 s'élève à 34,98 M€.



Pour l'exercice 2024, les **recettes fléchées liées aux contrats et conventions** s'élèvent à **10,91 M€**, enregistrant une progression significative de **+3,88 M€ (+155,2 %)** par rapport à la prévision de 7,03 M€ (BR2). Cette forte augmentation résulte d'une part de l'encaissement de recettes initialement prévues en 2023, mais dont le rapprochement avec les titres de recettes émis n'a pu être effectué avant la clôture de l'exercice précédent et d'autre part de la montée en puissance des financements liés à de nouveaux programmes de recherche et dont les préfinancements, pour certains versés en fin d'année, ont été supérieurs aux montants initialement prévus.

Concernant les **recettes globalisées, les frais de gestion et d'hébergement** liés aux contrats de recherche, qui sont comptabilisés dans les ressources propres de l'établissement, ont été réévalués. Inscrits à 0,80 M€ dans le BR2, leur exécution atteint finalement **0,96 M€**, soit un accroissement de +0,16 M€. Ce montant inclut notamment la part liée aux préfinancements d'ERC qui ont été supérieurs aux montants attendus.

**Les recettes globalisées issues des activités scientifiques regroupent également :**

- Le **préciput versé par l'Agence nationale de la recherche (ANR) pour les frais de gestion et d'hébergement des contrats de recherche**. Son exécution atteint **0,98 M€** pour une prévision de 0,58 M€, soit un écart de 0,41 M€ qui est toutefois lié aux rattachements sur 2024 de recettes de l'exercice précédent, dont l'encaissement n'a pas pu être rapproché des titres de recettes émis avant la clôture de l'exercice 2023 ;
- La **Part F versée par le CNRS**, correspondant aux frais d'hébergement de contrats de recherche gérés par le CNRS, et dont l'exécution est à la hauteur de la prévision inscrite au BR2, soit **0,33 M€** ;
- **L'utilisation des équipements scientifiques**, dont les recettes réalisées (**0,02 M€**) sont conformes à la prévision.

**Cependant, certaines lignes de recettes globalisées affichent une sous-exécution :**

- Les brevets ont généré **0,51 M€**, en léger retrait par rapport aux 0,54 M€ prévus ;
- Les reversements d'ERC et hébergements d'équipes sont également inférieurs aux projections, avec **0,12 M€** réalisés contre 0,18 M€ prévus.

Après une année 2023 marquée par une forte sous-exécution de ces recettes en raison de difficultés de rapprochement comptable suite au changement de SI financier et de retard dans l'encaissement des fonds, **l'année 2024 affiche une nette progression des recettes fléchées et globalisées issues des activités scientifiques (13,83 M€), même si une part conséquente (3,46 M€) correspond à des recettes prévues en 2023 et non comptabilisées au titre de cet exercice.**

Il n'en demeure pas moins que cette évolution favorable vient également refléter **les efforts entrepris en matière de contractualisation de nouveaux projets de recherche (+0,88 M€ par rapport au BR2)**. Il est essentiel de maintenir cette dynamique dans les exercices à venir afin de garantir une activité de recherche forte et stable, permettant également de contribuer au financement des coûts d'environnement de la recherche.

### **III.3 Recettes issues d'activités commerciales : 0,31 M€**

L'exécution des recettes commerciales en 2024 s'établit à **0,31 M€**, soit un niveau inférieur aux prévisions du BR2 (0,37 M€). Cette estimation prenait en compte une dynamique favorable sur les locations d'espaces et les ventes de livres, ainsi qu'une stabilisation des recettes issues des régies.

L'écart entre l'exécution et la prévision demeure faible (-0,06 M€), soit un taux de réalisation global de près de 84% des prévisions ; il s'explique de la manière suivante :

- Les locations d'espaces ont généré une recette de 0,23 M€ en 2024, soit 80,5% de l'objectif inscrit au budget (0,29 M€) ; ce résultat n'est pas lié à une baisse de la demande, mais résulte d'un **décalage dans l'encaissement des recettes, au regard notamment d'une programmation forte en fin d'année**. En effet, le mois de décembre a été marqué par un volume important d'évènements. Bien que les prestations aient été effectuées, toutes les factures correspondantes n'ont pas pu être réglées avant la clôture de l'exercice. Les recettes issues des locations d'espaces connaissent en tout état de cause **une hausse de 43% par rapport aux recettes encaissées en 2023, l'objectif commercial ayant été tenu** ;
- Les recettes issues des ventes de livres s'élèvent à 0,04 M€, soit 80% des 0,05 M€ prévus au BR2. L'écart s'explique par les moindres ventes des ouvrages liées aux expositions, dont il était espéré qu'elles constitueraient un levier important de ventes.

Les recettes issues des régies ont atteint **0,03 M€** en 2024, conformes à la prévision du BR2. Ce résultat traduit une légère amélioration par rapport à l'exercice précédent, portée par le succès des Journées européennes du Patrimoine et de la Fête de la Science. L'augmentation de la fréquentation lors de ces événements a permis d'accroître la vente de produits dérivés, renforçant ainsi leur rôle dans le développement des recettes issues des activités commerciales de l'établissement.

Au total, malgré un niveau d'exécution légèrement inférieur aux prévisions du BR2, ces recettes confirment en 2024 leur dynamique, avec une **augmentation globale de 41% par rapport à 2023**. Le développement des locations d'espaces demeure le principal levier, même si les ventes de livres et de produits dérivés marquent également une tendance haussière.

#### III.4 Recettes perçues au titre du financement du Programme PAUSE : 1,34 M€

*Pour mémoire, la dotation du programme PAUSE, issue des financements du programme, est gérée en opération pour compte de tiers ; les recettes et dépenses ne transitent donc pas par le budget de l'établissement, à l'exception des dépenses de fonctionnement et de personnels, directes et indirectes, liées au programme qui sont financées soit par la SCSP, soit par financements externes, soit par prélèvement sur la subvention allouée par le MESR au programme.*

L'exécution des recettes, perçues au titre du financement du programme PAUSE pour 2024 et ayant vocation à trouver leur contrepartie en dépenses, s'élève à **1,34 M€** pour une prévision en BR2 de 0,68 M€. La prévision tenait compte des recettes liées aux coûts indirects et de la participation au loyer (0,32 M€), ainsi que des contreparties en recettes des coûts assumés par l'établissement au bénéfice du programme en fonctionnement (0,15 M€) et en personnel (0,21 M€).

Le niveau d'exécution pour 2024 (+0,66 M€ par rapport à la prévision) ne reflète pas la réalité économique de ces recettes qui sont normalement stables dans le temps. Afin d'apprécier le montant réel 2024, qui correspond donc aux seules contreparties des coûts en fonctionnement et en personnel, il convient de neutraliser le montant lié à la régularisation des recettes non comptabilisées en 2023 (0,99 M€). En effet, les coûts indirects du programme PAUSE (0,32 M€) ne sont pas comptabilisés ici en exécution car ils ont été intégrés dans la subvention pour charge de service public de l'établissement (cf. III. 1.), cette opération ayant pour effet de diminuer artificiellement les recettes propres issues du financement du programme et trouvant leur contrepartie en dépenses.

### III.5 Recettes domaniales : 0,34 M€

Issues des loyers, baux et redevances d'occupation du domaine public, les recettes domaniales s'élèvent à **0,34 M€** en 2024 pour une prévision établie à 0,27 M€ au BR2. L'écart résulte du versement, en régularisation, de redevances d'occupation (site de Meudon) et de fermages (maison d'habitation et des bâtiments d'exploitation en Haute-Vienne, legs d'Arsonval), liés à des périodes antérieures.

### III.6 Autres recettes : 0,49 M€

Diverses autres recettes propres sont constatées en 2024, pour un montant total de **0,49 M€**, soit une exécution très supérieure à la prévision actualisée de 0,29 M€ au BR2. Il ne s'agit toutefois pas de recettes supplémentaires liées à l'exercice 2024 : l'écart positif de +0,20 M€ s'explique essentiellement par la régularisation des produits financiers générés par les comptes placés (0,18 M€), résultant du rapprochement des titres de recettes émis et des encaissements de 2023, qui n'avait pas pu être effectué avant la clôture de l'exercice.

Le solde de l'écart positif résulte d'une contraction entre une moindre recette issue des mécénats et dons (0,01 M€ pour une prévision de 0,02 M€, traduisant une concrétisation partielle des engagements initialement attendus), et des recettes exceptionnelles liées à des remboursements, des prestations de formation ou encore des écarts de change qui ont été constatées pour un montant total de 0,02 M€, alors que la prévision n'était que de quelques milliers d'euros.

\*

**Au total, en comptabilité budgétaire, les recettes exécutées augmentent significativement, passant de 41,33 M€ en 2023 à 51,93 M€ en 2024 (+25,6%),** cette hausse étant principalement portée par la forte progression des recettes fléchées liées aux activités scientifiques (+180%). Toutefois, la majeure partie de cette hausse provient de financements rattachés à 2023, faussant en partie la réalité de cette dynamique. Hors régularisation des recettes imputables à 2023 (4,60 M€), les recettes 2024 se situent à **47,33 M€**, soit une progression significative **(+14,5%)**.

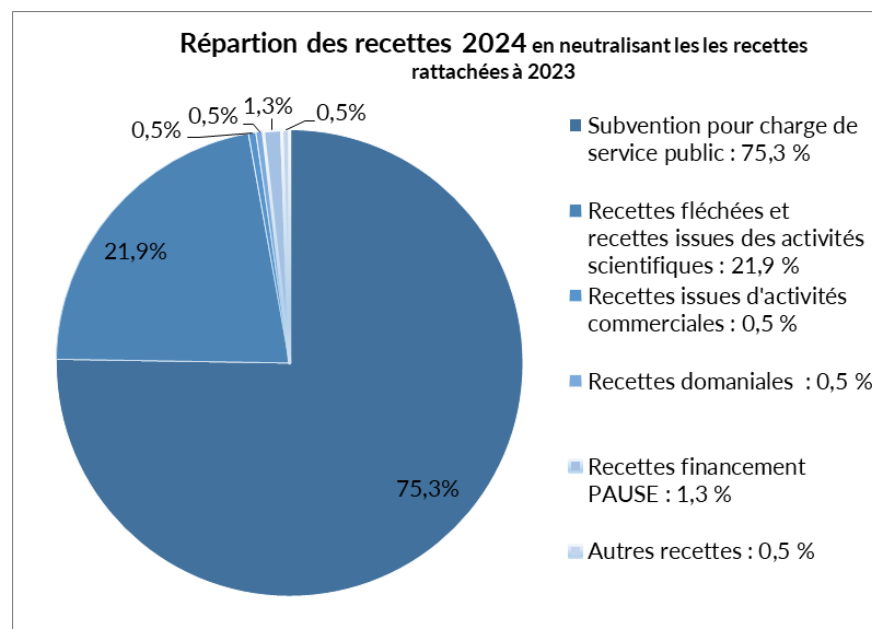
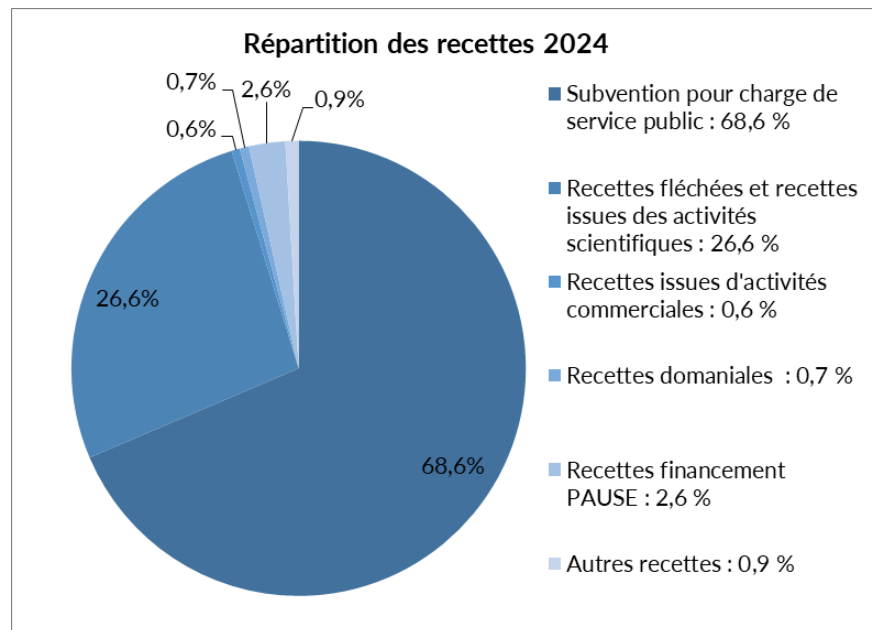
La structure de financement du Collège de France évolue fortement entre 2023 et 2024, même s'il faut raisonner également hors régularisation des recettes rattachées à 2023 :

- La subvention pour charge de service public, qui représentait **86,4%** des recettes en 2023<sup>2</sup> voit son poids relatif fortement diminuer puisqu'il se situe à **68,6%** en 2024. En neutralisant dans le total les recettes rattachées à 2023, ce taux est de **75,3%** (soit malgré tout 11,1 points de moins), montrant une diversification des ressources de l'établissement et, donc, une moindre dépendance à l'égard de la SCSP même si celle-ci demeure insuffisante ;
- La part des recettes fléchées et issues des activités scientifiques passe de **12,1%** en 2023<sup>3</sup> à **26,6%** en 2024, traduisant une meilleure capacité de l'établissement à capter des financements extérieurs pour la recherche. Il faut néanmoins, là aussi, neutraliser les recettes rattachées à 2023 pour apprécier la part réelle en 2024 qui se situe à **21,9%** (soit 9,9 points de plus qu'en 2023 et un retour au niveau de 2022) ;

<sup>2</sup> Mais 81,7% en corrigeant le total des recettes non constatées en 2023 mais rattachables à 2023. Pour mémoire, la part de la SCSP sur le total des recettes 2022, au compte financier, était de 71,8%.

<sup>3</sup> Mais 16,8% en corrigeant le total des recettes non constatées en 2023 mais rattachables à 2023. Pour mémoire, la part des recettes fléchées et issues des activités scientifiques sur le total des recettes 2022, au CF, était de 22,0%.

- Les recettes imputées sur le budget de l'établissement au titre du financement du Programme PAUSE, non prises en compte en 2023, représentent ainsi sur 2024 une part importante des recettes totales (**2,6%**) ; il faut donc neutraliser la part des recettes rattachées à 2023 pour apprécier la part réelle dans le total des recettes 2024 qui est ainsi de **1,3%** soit un niveau stable par rapport à 2022<sup>4</sup> ;
- Les recettes commerciales et domaniales restent faibles en part, au regard du modèle économique de l'établissement et stables (1,3% en 2024 mais **1,1%** corrigée des recettes rattachées à 2023, pour 1,2% en 2023 et 1,1% en 2022), même si en valeur, ces recettes augmentent régulièrement depuis 2022<sup>5</sup>.



<sup>4</sup> La part des recettes propres liées au financement du programme PAUSE en 2022 se situait à 1,3%, correction faite du rattrapage qui avait été fait cette année-là par rapport à 2021 où l'ensemble des recettes rattachées à cet exercice ne l'avaient pas été.

<sup>5</sup> Les recettes commerciales sont ainsi passées de 0,18 M€ en 2022 à 0,23 M€ en 2023 et à 0,31 en 2024. Les recettes domaniales sont passées de 0,35 M€ en 2022 (année qui comportait une régularisation de dépense) à 0,23 M€ en 2023 et 0,34 M€ en 2024.

## IV. L'analyse des dépenses de l'établissement

### IV.1 Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel correspondent aux rémunérations, aux cotisations et contributions sociales y afférentes, ainsi qu'aux prestations sociales et aux allocations diverses versées aux personnels rémunérés par l'établissement. En 2024, elles ont représenté **68,7%** des dépenses décaissées de l'établissement, soit une progression limitée à 0,4 point par rapport à 2023 (68,3%)<sup>6</sup>, traduisant une très bonne maîtrise de la masse salariale.

Les dépenses de personnel s'exécutent dans le respect du plafond d'emplois voté par l'Assemblée du Collège de France, dont le suivi est effectué au même titre que celui de la masse salariale.

#### IV.1.1 L'évolution des emplois

La répartition des emplois reflète les missions de l'établissement et accompagne son évolution et sa modernisation au regard des objectifs définis par le contrat d'établissement (2019-2024).

##### ***Le plafond d'emplois***

Le Collège de France est soumis à une **double contrainte** : il doit non seulement respecter le plafond d'emplois prévisionnel voté par l'Assemblée du Collège de France pour chaque exercice budgétaire, mais également, en son sein, le plafond d'emplois fixé et financé par l'État (plafond législatif de la LFI). À ce titre, les emplois rémunérés sous plafond État ne pouvaient excéder en 2024 la limite de **366** équivalents temps plein travaillés (ETPT)<sup>7</sup>, identique à celle fixée depuis 2022 et incluant 4 supports affectés au programme PAUSE. Par ailleurs, le plafond d'emplois prévisionnel voté par l'Assemblée du Collège de France prend en compte le volume prévisionnel de supports financés sur ressources propres de l'établissement, principalement au titre des contrats de recherche.

En 2024, le plafond d'emplois global voté par l'Assemblée s'est établi à **428 ETPT**, dont **349 ETPT** correspondaient à des emplois rémunérés sous plafond État et **79 ETPT** aux supports financés sur ressources propres. L'écart entre le nombre d'emplois sous plafond État voté (349 ETPT) et le plafond État autorisé (366 ETPT) résulte d'un impératif de maîtrise de la masse salariale, la part dédiée de la subvention pour charge de service public allouée à l'établissement s'avérant insuffisante pour envisager d'atteindre le plafond d'emplois correspondant. En effet, si la subvention allouée par l'État prend généralement en compte tout ou partie de l'impact des mesures salariales interministérielles ou ministérielles (notamment dans le cadre de la LPR), elle ne finance ni les effets inéluctables du GVT (environ 80 à 100 K€ par an), ni ceux résultant de l'adaptation de la structure d'emplois aux besoins de l'établissement, ces facteurs influant sur le coût moyen d'un ETPT. Le nombre d'emplois sous plafond État voté chaque année dépend ainsi désormais davantage des capacités budgétaires de l'établissement que du plafond fixé et financé par l'État.

---

<sup>6</sup> La part pour 2022 était de 66,7%.

<sup>7</sup> Unité de notification, de vote et de suivi d'exécution du plafond d'emplois, l'ETPT tient compte de l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année. A titre d'exemple, un agent à temps partiel, dont la quotité de temps de travail est de 80% et qui a été recruté au 1<sup>er</sup> juillet de l'année n, correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

## L'exécution

Au titre de 2024, l'établissement a exécuté un total de **403,9 ETPT** (moyenne annuelle), en quasi-reconduction par rapport à 2023 (402,1 ETPT), dont **318,5 ETPT** rémunérés sous plafond État (pour 323,8 ETPT en 2023) et **85,4 ETPT** sur ressources propres (pour 78,2 ETPT en 2023).

Le taux d'exécution des emplois, à savoir le rapport entre les autorisations d'emplois votées en BI et les ETPT exécutés, s'est ainsi établi globalement à **94%** en 2024, enregistrant une progression d'un point par rapport à 2023 (93%) et de trois points par rapport à 2022 (91%), manifestant une amélioration de la capacité de l'établissement à recruter. Ce taux s'élève en 2024 à 91% s'agissant des emplois sous plafond État (30,8 ETPT non exécutés) et à 108 % pour les emplois rémunérés sur ressources propres (6,5 ETPT sur-exécutés). Ces taux s'établissaient en 2023, respectivement, à 94% pour les emplois sous plafond État (20,2 ETPT non exécutés) et à 89% pour les emplois financés sur ressources propres (9,8 non exécutés).

Rapportés cette fois aux autorisations d'emplois votées en BR2, les ETPT exécutés en 2024 permettent d'atteindre un taux de 99,9% s'agissant des emplois rémunérés sous plafond État (322 ETPT votés en BR2), et de 94,9% pour ce qui concerne les emplois financés sur ressources propres (soit une amélioration de 5 points par rapport à 2023).

La relative sous-exécution constatée en 2024 pour les emplois rémunérés sous plafond État par rapport au budget initial trouve principalement son explication dans la vacance frictionnelle, certains recrutements initialement prévus n'ayant pu aboutir, des départs non anticipés au moment des prévisions budgétaires étant par ailleurs intervenus.

Concernant les emplois rémunérés sur ressources propres, la progression enregistrée au titre de l'année 2024 reflète d'une part l'accroissement de l'activité de recherche du Collège de France avec un nombre de contrats plus important qu'en 2023 et d'autre part la réalisation des recrutements programmés en 2023, mais décalés à l'année 2024.

### Exécution 2020 à 2024 (ETPT moyens annuels)

	2020	2021	2022	2023	2024
Emplois sous plafond État	326,43	330,56	325,86	323,82	318,48
Emplois financés sur ressources propres	86,64	82,12	76,28	78,23	85,45
<b>Totaux</b>	<b>413,07</b>	<b>412,68</b>	<b>402,14</b>	<b>402,05</b>	<b>403,93</b>

### IV.1.2 L'évolution des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel regroupent d'une part la masse salariale et d'autre part les autres dépenses de personnel. Ces dernières couvrent les dépenses liées aux prestations sociales, qui permettent d'améliorer la qualité de vie professionnelle et personnelle des agents, à savoir, pour l'essentiel, les frais de visites médicales, le remboursement du transport des stagiaires et la restauration collective (ce dernier poste étant le plus important puisqu'il constitue 80% des autres dépenses de personnel).

La masse salariale correspond aux crédits affectés à la rémunération des personnels, indemnités et primes incluses, ainsi qu'aux impôts, taxes, cotisations et contributions sociales dus par

l'employeur. Au même titre que les emplois, la masse salariale du Collège de France fait l'objet d'une budgétisation et d'un suivi différenciés selon la nature des emplois occupés. Elle se compose ainsi :

- d'une part, des crédits affectés à la rémunération des personnels occupant des emplois financés par l'État, correspondant à la « part personnel » de la subvention pour charge de service public ;
- d'autre part, des crédits nécessaires à la rémunération des personnels recrutés sur ressources propres, sur contrats de recherche pour l'essentiel.

Le tableau ci-après permet ainsi de retracer l'évolution des dépenses de personnel exécutées depuis 2020, distinguant celles ayant trait, respectivement :

- au personnel sur emplois financés par l'État (hors personnel affecté au programme PAUSE) ;
- au personnel sur emplois financés sur ressources propres (hors programme PAUSE) ;
- au personnel affecté au programme PAUSE ;
- aux autres dépenses de personnel.

#### Evolution des dépenses de personnel 2020-2024 (AE=CP)

<i>en Millions d'Euros</i>	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023	Variation 2024/2020
Personnel sur emplois financés par l'Etat (Hors programme PAUSE)	24,33	23,95	24,55	25,91	26,28	1%	8%
Personnel sur emplois financés sur ressources propres (hors programme PAUSE)	3,89	3,55	3,51	3,61	4,10	14%	5%
Personnel affecté au programme PAUSE	0,36	0,38	0,44	0,63	0,64	2%	77%
Sous-total masse salariale	28,58	27,88	28,50	30,15	31,03	3%	8%
Autres dépenses de personnel	0,12	0,11	0,14	0,17	0,18	4%	28%
<b>Total général</b>	<b>28,70</b>	<b>27,99</b>	<b>28,64</b>	<b>30,32</b>	<b>31,20</b>	<b>3%</b>	<b>8%</b>

Les dépenses de personnel progressent ainsi de près de **3%** en 2024, par rapport à 2023 (+0,89 M€), cette augmentation étant pour l'essentiel imputable à l'évolution de la masse salariale permettant la rémunération des personnels sur emplois financés sur ressources propres (0,50 M€). Cette progression est en corrélation avec l'évolution des emplois sur ressources propres liée à l'accroissement des recrutements financés sur contrats de recherche.

Pour la masse salariale financée par l'Etat, son évolution est limitée à **1%**, traduisant la capacité de maîtrise de l'établissement dans un contexte de déficit du budget de l'établissement. Au regard de l'évolution de l'exécution des emplois, qui se situe en quasi reconduction par rapport à 2023, cette très légère progression de la masse salariale afférente résulte ainsi uniquement de la prise en compte d'une part des mesures salariales interministérielles ou ministérielles prises en 2023 (extension en année pleine) et 2024 (année pleine), l'établissement réussissant à absorber à masse salariale quasi-constante les mesures catégorielles qui lui sont propres.

La masse salariale a également enregistré l'extension en année pleine de 3 nouveaux professeurs nommés au 1<sup>er</sup> octobre 2023, compensée en partie par le départ en retraite de deux professeurs en 2024 (au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> septembre). Elle tient également compte d'une légère modification

de la structure d'emploi entre 2023 et 2024, la part des catégories A ayant progressé de 2%, les B de 3% et les C reculant de 4%.

En ce qui concerne les mesures salariales interministérielles et ministérielles, la masse salariale 2024 tient compte :

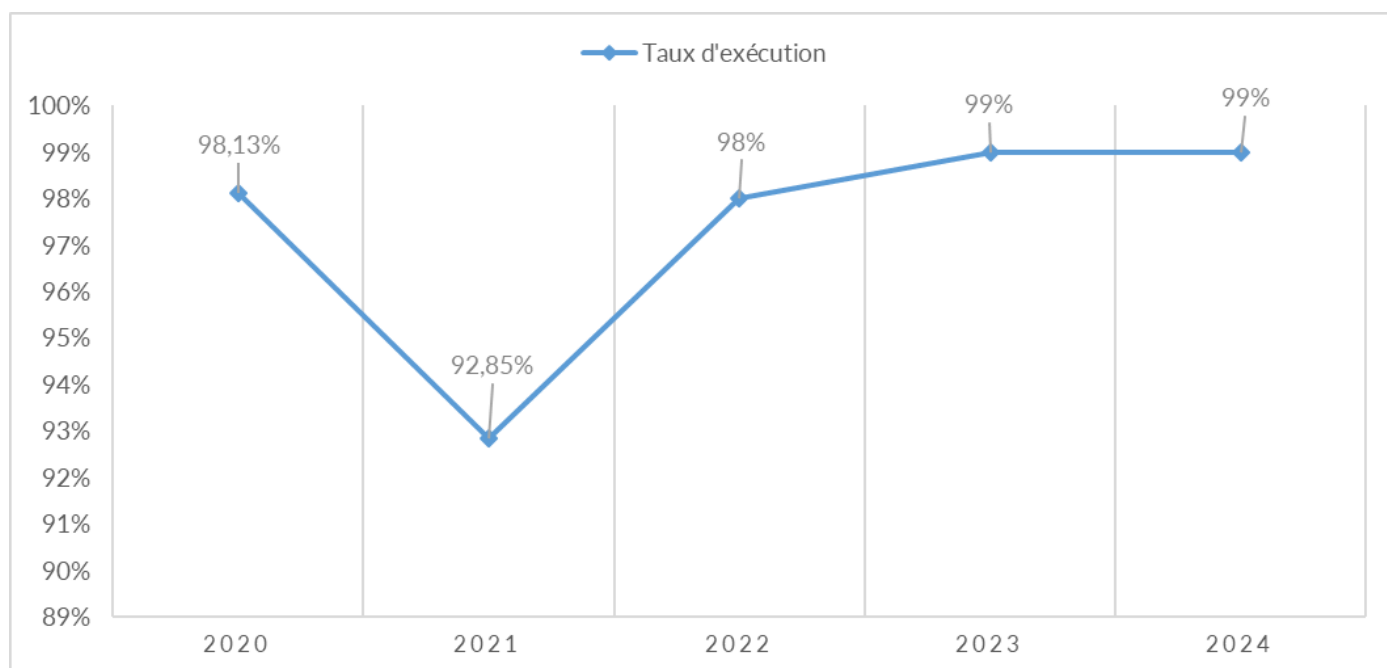
- du coût d'extension en année pleine de l'augmentation de la valeur du point Fonction publique de 1,5% en 2023 qui a été appliquée à l'ensemble des personnels titulaires et contractuels ;
- de l'évolution des grilles indiciaires en rajoutant 5 points de plus pour tous les agents titulaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- et de l'augmentation de l'indemnité statutaire instaurée par le nouveau régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) (passage de 291,67 € à 350 € mensuels).

En ce qui concerne les mesures catégorielles prises par l'établissement, l'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre, au 1<sup>er</sup> juillet 2024, du chantier de révision indemnitaire. Cette révision concernait la revalorisation des montants de référence de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) des agents titulaires et l'alignement progressif des montants de référence de la prime de fin d'année des agents contractuels sur celle des agents titulaires.

L'ensemble de ces mesures ont contribué à l'accroissement du coût moyen d'un emploi au sein de l'établissement. Cet élément requiert une grande vigilance dans la mise en œuvre de la politique de recrutements de l'établissement.

Enfin, le taux d'exécution des dépenses de personnel s'établit à **98,8 %** par rapport au BR2 2024 (98,1% par rapport au BI 2024), traduisant un pilotage et un suivi encore plus fins de l'exécution des emplois et de la masse salariale.

#### Taux d'exécution des dépenses de personnel 2020-2024





## IV.2 Dépenses de fonctionnement hors personnel

L'objectif affiché du budget initial pour 2024 était, hors dépenses d'énergie pour lesquelles il était attendu une forte baisse, de stabiliser les dépenses de fonctionnement par rapport à 2023 – en finançant par redéploiement tout accroissement nécessaire – tout en assurant la continuité des missions du Collège de France.

Avec des crédits exécutés à hauteur de **10,32 M€** en autorisations d'engagement (AE) et de **11,96 M€** en crédits de paiement (CP), soit un taux de consommation de **98,1%** pour les AE et de **99,0%** pour les CP par rapport au BR2, l'objectif est clairement atteint. Il a même été dépassé puisque **ce niveau se situe en retrait respectivement de 0,59 M€ en AE et de 0,34 M€ en CP par rapport aux prévisions affichées en BI 2024, marquant l'effort de l'établissement tout au long de l'année pour maîtriser ses dépenses** alors même que les dépenses sur contrats de recherche se sont légèrement accrues en exécution par rapport aux prévisions initiales du BI.

Le budget de fonctionnement a connu plusieurs ajustements au fil de l'exercice, reflétant les arbitrages opérés pour répondre aux besoins prioritaires, tout en maintenant un strict contrôle des dépenses. Au terme de l'exécution, le **non consommé est limité à 0,20 M€ en AE et à 0,12 M€ en CP, ce qui compte tenu du nombre de centres de coûts de l'établissement (plus de quatre-vingt) est une performance exceptionnelle.**

### IV.2.1 Chaires, laboratoires et instituts

L'exécution des dépenses de fonctionnement des chaires, laboratoires et instituts atteint en 2024 un montant de **1,49 M€** en AE à **1,61 M€** en CP. Le taux de consommation des crédits est en AE et CP respectivement de **97,3%** pour les AE et de **101,8%** pour les CP.

Si la plupart des chaires et des unités ont maintenu une exécution conforme aux prévisions, certaines ont affiché un dépassement, en raison de dépenses additionnelles en équipements et ressources scientifiques. Le dialogue permanent entretenu entre les gestionnaires des chaires et unités et la DABF a permis d'absorber ces dépassements.

### IV.2.2 Directions

Les directions regroupent un ensemble de services concourant au bon fonctionnement de l'établissement, ainsi qu'au soutien à la recherche et à la diffusion des savoirs. L'exécution des dépenses de fonctionnement des directions atteint en 2024 le montant de **6,68 M€** en AE et **8,32 M€** en CP, soit un taux de consommation des crédits de **99,0%** en AE et de **100,5%** en CP.

Sur ce total, trois types de dépenses représentent plus de 70% des budgets alloués :

- Les dépenses informatiques et numériques qui ont atteint en 2024 un total de **1,69 M€** en CP, marquant un dépassement de dotation significatif en raison de la multiplicité des infrastructures numériques à maintenir et d'un certain nombre de rattrapages de paiement non anticipés, au titre de l'année 2023 ;
- Les dépenses liées à l'immobilier de l'établissement qui connaissent une exécution à hauteur de **2,65 M€** en CP, avec – au-delà des fluides – des dépenses prioritaires pour la maintenance, la sobriété et la mise aux normes des bâtiments et des infrastructures ;
- Les dépenses liées aux services généraux et à l'accueil qui sont exécutées à hauteur de **1,71 M€** en CP.

## Focus 1 sur les fluides

En 2024, l'exécution des dépenses en fluides s'établit à **1,73 M€** dans le CF 2024. Ce niveau valide globalement la prévision faite au BR2 (1,82 M€), tout en permettant de réaliser une économie supplémentaire de 0,09 M€ (-4,9%). Il reflète également une meilleure capacité à suivre et à anticiper les consommations réelles et à adapter les prévisions budgétaires aux évolutions du marché de l'énergie.

	Montant Compte Financier 2022	Montant Compte Financier 2023	Montant BI 2024	Montant BR1 2024	Montant BR2 2024	Montant Compte Financier 2024	Taux d'exécution (BR2 24-CF24)	Variation en % entre les Comptes financiers 2023 et 2024
Electricité	936 423	1 963 736	1 950 000	1 950 000	1 300 000	1 194 347	92%	-39%
Gaz	66 201	116 310	90 000	90 000	100 000	110 092	110%	-5%
Chauffage sur réseau	378 006	344 339	370 000	370 000	350 000	371 195	106%	8%
Eau	59 821	58 416	110 000	110 000	70 000	55 710	80%	-5%
<b>TOTAL</b>	<b>1 440 451</b>	<b>2 482 801</b>	<b>2 520 000</b>	<b>2 520 000</b>	<b>1 820 000</b>	<b>1 731 344</b>	<b>95%</b>	<b>-30,3%</b>

Le tableau ci-dessus montre que les économies les plus significatives ont été réalisées sur l'électricité, avec une dépense finale de 1,19 M€, soit 0,11 M€ de moins que prévu (-8%). Les dépenses liées au chauffage sur réseau (0,37 M€) et au gaz (0,11 M€) sont en revanche légèrement supérieures aux prévisions, respectivement de 6% et 10%, traduisant un ajustement aux besoins réels des infrastructures qu'il conviendra d'enregistrer dans les prévisions 2025. Enfin, l'eau, avec 0,06 M€, enregistre une sous-exécution de -20%, témoignant de l'effort réalisé en matière de maintenance des installations et de maîtrise des consommations.

Au total, l'année 2024 marque une réduction significative des coûts liés aux fluides par rapport à 2023, où les dépenses avaient atteint 2,48 M€. La baisse de 30% traduit à la fois la stabilisation des prix de l'énergie et l'impact des mesures mises en œuvre en 2023 et 2024 dans le cadre du Plan de sobriété énergétique, les consommations ayant reculé de plus de 10% en 2 ans.

Toutefois, la vigilance reste de mise face à la volatilité des prix de l'énergie et aux ajustements nécessaires pour maintenir un équilibre budgétaire durable dans les prochaines années. La poursuite de la baisse des consommations reste un objectif structurant en matière d'électricité et une attention particulière sera portée au chauffage et au gaz, dont les prix comportent une tendance haussière qui se maintient.

## Focus 2 sur la captation des enseignements

Le dispositif de captation des enseignements combinant une solution partiellement internalisée et un recours limité au prestataire, lancé à la rentrée 2023, s'est poursuivi à la rentrée 2024. Pour mémoire, cette démarche avait été engagée pour faire face à la fin du mécénat résiduel (100 K€ annuels) de la Fondation Bettencourt-Schueller au bénéfice de cette dépense.

L'année académique 2023-2024 a permis d'élargir le dispositif, pour l'année 2024-2025, à un plus grand nombre de professeurs, intégrant ainsi les enseignements tirés de la première année de mise en œuvre. L'établissement a affiné ses processus internes, ce qui a amélioré la performance du dispositif internalisé qui donne aujourd'hui toute satisfaction.

Sur le plan budgétaire, l'effet volume favorable constaté dès la fin de l'année 2023 s'est amplifié en 2024, se traduisant par des économies significatives. La dépense externalisée a ainsi été limitée à 0,44 M€ validant la prévision du BR2 (0,43 M€), soit un niveau inférieur de près de 100 K€ par rapport à la dépense 2023.

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses de l'établissement relatives à la captation des enseignements entre 2020 et 2024.

	CF 2020	CF 2021	CF 2022	BR2 2023	CF 2023	BR2 2024	CF 2024	Exécution 24/ Exécution 23	Taux d'exécution (BR2 24- CF24)
Direction des systèmes d'information	278 874	463 245	584 677	590 000	431 341	337 000	336 931	-94 410	100%
Autres services	21 908	72 206	124 685	80 000	102 788	100 000	101 130	-1 658	101%
<b>Total</b>	<b>300 782</b>	<b>535 451</b>	<b>709 362</b>	<b>670 000</b>	<b>534 129</b>	<b>437 000</b>	<b>438 061</b>	<b>-96 068</b>	<b>100%</b>

La question d'une internalisation totale des captations est à rapporter au coût d'investissement lié à l'acquisition de matériels de captation supplémentaires. Une étude économique sera réalisée en 2025 afin d'apprécier la pertinence d'une telle mesure.

#### IV.2.3 Dépenses de fonctionnement liées aux contrats, conventions et crédits fléchés

En 2024, les dépenses liées aux contrats, conventions et crédits fléchés se sont élevées, en exécuté, à **2,14 M€** en AE et **2,03 M€** en CP, avec un taux d'exécution de **96,2%** en AE et de **91,5%** en CP par rapport au BR2. Les ajustements budgétaires réalisés ont permis de réaffecter certains crédits, notamment pour financer certains projets qui avançaient plus vite que d'autres.

\*

**Au total, en comptabilité budgétaire, les dépenses de fonctionnement exécutées ont été bien maîtrisées, passant de 11,64 en 2023 à 11,96 M€ en 2024 (soit une hausse de +2,8%).**

Cette progression globale masque toutefois :

- un fort accroissement des dépenses liées aux contrats et conventions de recherche (+31,5%), évolution très favorable,
- et une diminution des dépenses de fonctionnement courant (-1,6%), traduisant, au-delà de la baisse importante du poste fluides, tant en termes de prix que de consommations, les efforts d'optimisation et de maîtrise des dépenses réalisées par l'ensemble des acteurs de l'établissement. **Le budget de fonctionnement courant repasse ainsi en 2024 en deçà de 10 M€ (9,93 M€) contre 10,09 M€ en 2023<sup>8</sup>.**

<sup>8</sup> Il était de 9,51 M€ en 2022. En neutralisant le poste fluides, supérieur de 0,29 M€ en 2024 par rapport à 2022, la progression du budget de fonctionnement courant a ainsi été limitée, entre 2022 et 2024, à 0,13 M€.

## IV.3 Dépenses d'investissement

L'enveloppe prévisionnelle des dépenses d'investissement de l'établissement, ajustée dans le cadre du BR2, s'élevait à **2,47 M€** en autorisations d'engagement (AE) et **2,68 M€** en crédits de paiement (CP). Cette enveloppe a été exécutée en 2024 à hauteur de **2,16 M€** en AE et **2,26 M€** en CP, traduisant des taux de consommation des crédits de **91,8 %** en AE et **84,5 %** en CP. Ces taux marquent une progression notable par rapport à 2023 en AE (+13,9 points), liée à une meilleure anticipation des besoins, et un recul en CP (-11,1 points), résultant d'un décalage dans la mise en œuvre de certains projets.

### IV.3.1 Chaires, laboratoires et instituts

Les dépenses d'investissement pour les chaires, laboratoires et instituts s'établissent, en exécuté, à **0,23 M€** en AE et **0,33 M€** en CP, soit un taux d'exécution de **96,3%** en AE et **94,1%** en CP, témoignant d'une bonne maîtrise des engagements financiers.

Si les chaires ont maintenu une exécution quasi conforme aux prévisions (97,1 % en AE et 94,5 % en CP), les unités de recherche affichent un taux plus contrasté (94,3% en AE mais seulement 82,7% en CP), en raison de report de certaines commandes d'équipements.

### IV.3.2 Directions

Les directions, regroupant les différents services de l'établissement, concentrent la majeure partie des dépenses d'investissement, avec une exécution 2024 à hauteur de **1,17 M€** en AE et **1,40 M€** en CP, soit un taux d'exécution respectivement de **96,8%** et **98,4%**, avec des performances contrastées selon les directions.

Sur ce total, trois types de dépenses représentent plus de 96% des budgets alloués aux directions :

- Les dépenses informatiques et numériques, qui ont atteint **0,42 M€** en CP ;
- Les dépenses liées à l'immobilier, qui représentent un montant exécuté de **0,85 M€** en CP ; l'essentiel des crédits a été mobilisé pour des travaux de maintenance, de sobriété et de mise en conformité des bâtiments et des infrastructures techniques ;
- Les dépenses relatives à l'hygiène et la sécurité, qui ont atteint **0,08 M€** en CP ; la majeure partie a concerné la mise en œuvre de marchés de mise en conformité réglementaire.

### IV.3.3 Dépenses d'investissement liées aux contrats, conventions et crédits fléchés

Les dépenses d'investissement exécutées, liées aux contrats, conventions et crédits fléchés, s'élèvent en 2024 à **0,76 M€** en AE et **0,53 M€** en CP, soit un taux d'exécution respectivement de **83,9%** en AE et de **58,9%** en CP, bien inférieur aux prévisions.

Cette situation révèle plusieurs écarts notables : sous-exécution sur certains contrats et conventions ; report d'une partie des investissements immobiliers sur 2025.

\*

Au total, l'établissement a globalement bien maîtrisé son exécution budgétaire en investissement, avec des taux d'engagement conformes aux attentes. Toutefois, la baisse des CP exécutés par rapport à 2023 invite à une meilleure anticipation des besoins de décaissement, notamment pour les crédits fléchés et certains travaux de rénovation.

## V. L'analyse financière

### V.1 Le solde budgétaire

L'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice sont récapitulées sur le tableau des autorisations budgétaires en exécution joint en annexe (cf. tableau 2).

L'exécution des recettes encaissables à hauteur de **51,93 M€** pour un montant de dépenses décaissables à hauteur de **45,43 M€** a généré un **solde budgétaire excédentaire d'un montant de 6,50 M€**, contre une prévision de -0,04 M€ dans le budget rectificatif n°2.

L'écart entre le solde budgétaire prévu et réalisé (6,54 M€) s'explique par :

- un dépassement des prévisions de recettes de **+5,62 M€**, dont **4,60 M€** correspondent à la régularisation de recettes budgétaires qui n'avaient pas pu être pris en compte en 2023 et **1,01 M€** marquent une dynamique non anticipée des recettes liées aux contrats de recherche ;
- et une légère sous-exécution des dépenses, très proche de son niveau structurel, à hauteur de **-0,92 M€** (dont 0,39 M€ au titre des dépenses des personnel, 0,12 au titre des dépenses de fonctionnement et 0,41 M€ au titre des dépenses d'investissement).

En neutralisant les recettes rattachées à 2023, le **solde budgétaire ajusté, correspondant à la réalité économique de l'exécution 2024, s'établit à +1,90 M€**.

Si le retour à un solde budgétaire excédentaire constitue un signal positif, **il convient de prendre ce résultat avec prudence**, car le niveau élevé des recettes est lié au versement d'importants préfinancements de deux ERC remportées en 2024, ce qui ne sera pas reproductible à ce niveau chaque année.

### V.2 L'analyse de l'équilibre financier

Le solde budgétaire bénéficiaire de 6,50 M€, retraité des opérations sur et en comptes de tiers, fait apparaître un **abondement de la trésorerie de 3,40 M€** qui doit être décomposé car il correspond :

- d'une part à un abondement de la trésorerie fléchée pour **5,10 M€** ;
- et d'autre part à un prélèvement sur la trésorerie globalisée de **1,70 M€**.

L'écart entre la prévision et la réalisation s'explique notamment par la performance des contrats et conventions de recherche pour la partie abondement de la trésorerie fléchée, et par de la trésorerie dont l'utilisation n'a pas encore été déterminée et qu'il conviendra de réaffecter en partie sur les opérations pour compte de tiers.

Ces mouvements de trésorerie pour compte de tiers sont retracés sur les tableaux 4 et 5. Ils se rapportent notamment au Programme PAUSE, mais aussi à la gestion des opérations de TVA.

Enfin, le solde des mouvements de trésorerie ayant transité sur les comptes de tiers et non comptabilisés au sein des recettes budgétaires a représenté, en 2024, un montant de **-0,24 M€**.

Besoins (utilisation des financements)			Financements (couverture des besoins)		
	Montants Budget rectificatif n°2 2024 (voté le 01/12/2024)	Montants exécutés 2024		Montants Budget rectificatif n°2 2024 (voté le 01/12/2024)	Montants exécutés 2024
Solde budgétaire (déficit)*	40 533			-	6 499 613
Remboursements d'emprunts (capital); Nouveaux prêts (capital); Dépôts et cautionnements					Nouveaux emprunts (capital); Remboursements de prêts (capital); Dépôts et cautionnements
Opération au nom et pour le compte de tiers décaissement de l'exercice **	6 194 989	6 511 421		5 368 316	3 648 622
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)		4 533 710			4 293 214
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)</b>	<b>6 235 522</b>	<b>11 045 130</b>	et	<b>5 368 316</b>	<b>14 441 449</b>
<b>Variation de trésorerie (1-2)</b>	<b>-</b>	<b>3 396 319</b>	ou	<b>867 206</b>	<b>-</b>
<i>dont Abondement sur la trésorerie fléchée ***</i>		5 092 924	ou		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***</i>
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>			ou	867 206	1 696 606
<b>TOTAL DES BESOINS</b>	<b>6 235 522</b>	<b>14 441 449</b>	et	<b>6 235 522</b>	<b>14 441 449</b>
					<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>

### V.3 La situation patrimoniale

#### Le résultat comptable

Le résultat comptable 2024 est déficitaire à hauteur de **-0,49 M€**, en légère dégradation (0,41 M€) par rapport au résultat prévisionnel du BR2, qui s'établissait à -0,08 M€.

Cet écart s'explique notamment par le fait que la prise en compte des recettes exécutées en comptabilité générale se limite à celles qui sont réellement rattachables à l'exercice, c'est-à-dire pour les recettes fléchées, à celles qui ont donné lieu à exécution corrélative en dépenses. À cet égard, certains produits, notamment ceux liés aux conventions, ont été inférieurs aux prévisions du BR2, entraînant une diminution des produits comptabilisés. De plus, des ajustements comptables ont impacté négativement le solde final, notamment en raison du reclassement de certains titres.

En conséquence, le résultat comptable traduit un léger déséquilibre entre les charges et les recettes réellement constatées sur l'exercice.

CHARGES (classe 6)	Montant exécutés 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024 (voté le	Montant exécutés 2024	PRODUITS (classe 7)	Montant exécutés 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024 (voté le	Montant exécutés 2024
Personnel	29 662 559	31 008 082	30 714 501	Subventions de l'Etat	35 685 463	35 219 847	37 978 383
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	6 539 528	6 399 963	6 402 310	Fiscalité affectée	-		-
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	17 373 625	17 218 787	16 942 554	Autres subventions	5 128 529	5 047 771	4 116 677
				Autres produits	5 503 820	7 884 132	5 068 775
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>47 036 184</b>	<b>48 226 869</b>	<b>47 657 055</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>46 317 812</b>	<b>48 151 750</b>	<b>47 163 835</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	718 372,03	75 119	493 220
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>47 036 184</b>	<b>48 226 869</b>	<b>47 657 055</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel</b>	<b>47 036 184</b>	<b>48 226 869</b>	<b>47 657 055</b>

## Une forte dépendance aux financements de l'Etat

En cohérence avec son modèle économique, le Collège de France demeure fortement dépendant à la subvention de l'Etat, en dépit des efforts significatifs entrepris pour diversifier ses sources de financement.

En 2024, le taux de dépendance aux financements de l'Etat atteint **80,1%**, enregistrant une légère baisse par rapport à 2023 (82,2%). Cette évolution traduit une stabilisation du financement public et une diversification progressive des ressources de l'établissement.

	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de dépendance aux financements de l'état	83,70%	84,80%	80,23%	82,21%	80,05%
Taux de flexibilité des produits	0,68%	2,76%	6,77%	4,73%	2,43%

Le taux de flexibilité des recettes, qui mesure la part des ressources propres dans les produits encaissables, diminue en 2024 à **2,43 %**, contre 4,73 % en 2023. Cette baisse s'explique par une diminution relative des recettes issues des activités propres de l'établissement, notamment celles liées aux partenariats et aux financements externes. Après un pic en 2022 (6,77 %), ce ratio semble retrouver un niveau plus proche des années antérieures, témoignant d'une marge de manœuvre encore limitée pour influencer significativement sur les ressources d'exploitation hors subvention publique.

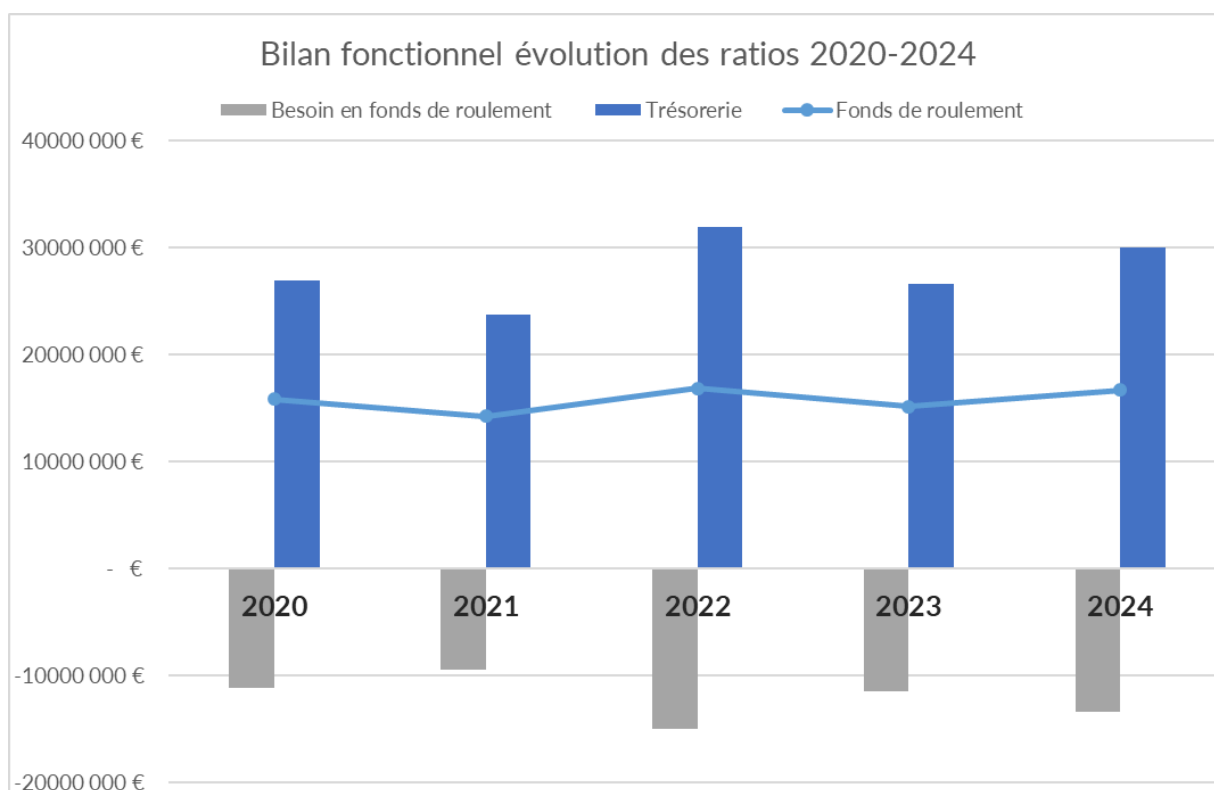
Ainsi, bien que la part des financements publics reste stable, la baisse du taux de flexibilité des recettes met en évidence la dépendance structurelle de l'établissement aux subventions publiques, ce qui demeure cohérent avec son modèle économique. Il n'en demeure pas moins que l'établissement poursuivra ses efforts de diversification des recettes pour renforcer la soutenabilité budgétaire du Collège de France, en complément d'un effort de l'Etat, déjà demandé et qui demeure toujours nécessaire.

## Les ratios patrimoniaux

La trésorerie disponible, au terme de l'exécution du budget pour 2024, s'élève à **30,01 M€**, soit **250 jours de fonctionnement**. La trésorerie disponible en fin d'exercice est ainsi en augmentation de **3,40 M€ (+13%)** par rapport à 2023.

Le montant prévisionnel de trésorerie doit toutefois être appréhendé en tenant compte des recettes fléchées pour apprécier la réalité de la trésorerie disponible de l'établissement. En neutralisant les recettes fléchées et les recettes issues d'opérations pour compte de tiers, la trésorerie réellement disponible s'élève à la fin de l'année 2024 à **19,50 M€**, soit **163 jours de fonctionnement**.

Après une baisse en 2023, le fonds de roulement net comptable de l'établissement augmente pour s'établir à **16,65 M€**, soit **+1,49 M€ (+10%)** par rapport à 2023. En tenant compte des ressources non mobilisables, le fonds de roulement mobilisable à la clôture de l'exercice 2024 est de **10,37 M€**, soit **86 jours de fonctionnement**.



Les ratios patrimoniaux témoignent d'une évolution marquée du patrimoine du Collège de France, mettant en évidence à la fois les efforts de préservation et les défis liés au renouvellement des bâtiments et infrastructures techniques, ainsi qu'au financement de ceux-ci.

Le degré de vieillissement du patrimoine connaît une hausse en 2024, atteignant **47,1 %**, contre 43,2% en 2023. Cette augmentation reflète le ralentissement des investissements de rénovation après la fin des grands travaux engagés ces dernières années. En parallèle, le taux de renouvellement du patrimoine poursuit sa baisse, s'établissant à **1,1%** en 2024, contre 1,2% en 2023, et en nette diminution depuis 2019 (5,4%). Cette tendance traduit une réduction progressive des opérations de modernisation et de remplacement des infrastructures.

Indicateurs patrimoniaux	Bilan 2019	Bilan 2020	Bilan 2021	Bilan 2022	Bilan 2023	Bilan 2024	évolution 2020-2024
Degré de vieillissement du patrimoine	41,14%	41,87%	43,18%	43,63%	43,19%	47,07%	
Taux de renouvellement du patrimoine	5,41%	3,30%	2,23%	1,59%	1,21%	1,07%	

C'est ce qui justifie la démarche engagée en 2024 et qui devrait aboutir en fin d'année 2025, **visant à élaborer un schéma directeur décennal de renouvellement des investissements immobiliers de l'établissement**. En effet, les opérations de réhabilitation des bâtiments remontent désormais aux années 1990 et 2000, soit des travaux réalisés il y a maintenant entre 25 et 30 ans.

L'établissement a ainsi lancé des **études afin d'identifier les priorités en matière de GER sur les bâtiments des sites Marcelin Berthelot, Ulm et Cardinal Lemoine**, même si sur ce dernier site, les besoins seront surtout limités à des opérations d'entretien à la suite de sa livraison en 2019. Sur le bâtiment A de Marcelin Berthelot, les opérations de rénovation des années 1990 et 2000 n'ont pas embarqué l'ensemble du clos et couvert, certains travaux remontant alors plus de 50 ans ; de même, sur les bâtiments B, C, D et E, les travaux livrés au début des années 2010 se sont concentrés sur l'aménagement intérieur, traitant a minima certains aspects de clos et couvert ; par



ailleurs, certaines infrastructures techniques (CVC, plomberie, électricité, appareils élévateurs) atteindront leur fin de vie dans les 10 ans à venir ; ces investissements sont essentiels pour maintenir un haut niveau de qualité de ses infrastructures d'accueil des chaires et des unités de recherche ; enfin, d'une manière générale, les aspects patrimoniaux du bâtiment nécessitent aujourd'hui des interventions.

**L'établissement espère pouvoir mener dans les 5 ans qui viennent un certain nombre d'entre elles, notamment en matière patrimoniale et de clos et couvert, afin que le site puisse montrer son meilleur visage à l'horizon de 2030, année des 500 ans de l'institution. L'ensemble du schéma directeur décennal devra en tout état de cause être lissé sur la période, afin de prendre en compte tous les besoins identifiés jusqu'en 2035. Les premières évaluations réalisées montrent que le budget total de ces interventions pourrait se situer entre 30 et 35 M€ pour une capacité contributive de l'établissement qui restera limitée, sur la période et à condition de retrouver l'équilibre budgétaire, à un quart du total.**

Il conviendra ainsi de **définir une trajectoire budgétaire adaptée**, bénéficiant à cet égard d'un **accompagnement de l'Etat**, en distinguant une remise à niveau de la dotation allouée annuellement qui doit permettre de contribuer au financement de l'investissement courant, et une dotation exceptionnelle permettant d'embarquer l'accroissement temporaire de l'effort de GER. Cette dernière pourra s'inscrire le cas échéant dans le cadre de la future génération de CPER.

## VI. Conclusion

L'année 2024 a marqué une avancée significative dans la **consolidation des équilibres financiers** du Collège de France, avec une **amélioration du solde budgétaire, une maîtrise des dépenses et une augmentation des recettes**, notamment grâce à une croissance des contrats et conventions de recherche et à une valorisation accrue, via la location d'espaces, des bâtiments et équipements confié par l'Etat à l'établissement.

**Ces résultats encourageants ne signifient aucunement que l'établissement est parvenu à résorber le déficit structurel qui, depuis 2023, handicape son développement, alors même qu'il entre dans la période de préparation des 500 ans de l'institution.** Si 2030 constitue un horizon mobilisateur tant en interne que pour la recherche de financements extérieurs, que l'établissement va s'employer à scénariser auprès des mécènes et donateurs potentiels, **il est nécessaire que l'Etat puisse l'accompagner pour mettre fin à ce déficit et soutenir sa stratégie d'investissement à moyen et long terme.**

**Le Collège de France prépare en 2025 l'élaboration de son projet d'établissement, prélude au futur contrat d'établissement** qu'il souhaite signer avec l'Etat pour la période **2026-2030**. C'est dans ce cadre que la situation budgétaire et financière de l'établissement devra être réglée, afin que l'année 2030 permette bien à la fois de célébrer un incroyable anniversaire et de se projeter dans l'avenir de manière sereine, résolue et confiante.

\*

**Tableau 1**  
**Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du Compte Financier 2024**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

			(A)		(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat		Emplois financés sur ressources propres	Global
			En ETPT		En ETPT	
Catégories d'emplois	Nature des emplois	Titulaires	51	(1)		51
		CDI	8		-	8
		CDD	30		71	101
	<b>S/total EC</b>		<b>89</b>		<b>71</b>	<b>161</b>
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS</b>						-
BIATSS	Nature des emplois	Titulaires	149	(2)		149
		CDI	37		-	37
		CDD	43		14	57
	<b>S/total BIATSS</b>		<b>229</b>		<b>14</b>	<b>243</b>
<b>Totaux</b>			<b>318</b>	(3)	<b>85</b>	<b>404</b>
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>			<b>366</b>	(5)		<b>Plafond global des emplois voté par le CA</b>

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des... Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

**Tableau 2**  
**Autorisations budgétaires Compte Financier 2024**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire \*

Dépenses				
	Montants Budget rectificatif n°2 2024 (voté le 01/12/2024)		Montants exécutés 2024	
	AE	CP	AE	CP
<b>Personnel</b>	<b>31 592 238</b>	<b>31 592 238</b>	<b>#####</b>	<b>#####</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	6 399 963	6 399 963	6 402 537	6 402 537
<i>dont crédits fléchés</i>	3 912 000	3 912 000	3 867 213	3 867 213
<b>Fonctionnement et intervention</b>	<b>10 511 531</b>	<b>12 084 631</b>	<b>#####</b>	<b>#####</b>
<i>dont crédits fléchés</i>	2 220 000	2 220 000	2 135 411	2 030 527
<b>Investissement</b>	<b>2 346 663</b>	<b>2 675 414</b>	<b>2 155 164</b>	<b>2 261 479</b>
<i>dont crédits fléchés</i>	900 000	900 000	755 358	529 754
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>44 450 432</b>	<b>46 352 283</b>	<b>#####</b>	<b>#####</b>

Solde budgétaire (excédent)		-		6 499 613
-----------------------------	--	---	--	-----------

Recettes		
Montants Budget rectificatif n°2 2024 (voté le 01/12/2024)	Montants exécutés 2024	
<b>39 279 750</b>	<b>41 018 461</b>	<b>Recettes globalisées</b>
35 219 847	35 617 585	Subvention pour charges de service public
		Subvention pour charges d'investissement
577 821	983 307	Autres financements de l'Etat
		Fiscalité affectée
237 950	167 669	Autres financements publics
3 244 132	4 249 900	Recettes propres
<b>7 032 000</b>	<b>10 910 652</b>	<b>Recettes fléchées **</b>
125 000	1 837 769	Financements de l'Etat fléchés
4 107 000	4 593 747	Autres financements publics fléchés
2 800 000	4 479 135	Recettes propres fléchées
<b>46 311 750</b>	<b>51 929 113</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>

	40 533	-	Solde budgétaire (déficit)
--	--------	---	----------------------------

\* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

# BILAN 2024

## ACTIF

ACTIF IMMOBILISE	N			N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>	2 173 048,89	1 689 693,97	483 354,92	468 346,59
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	64 150,23	27 309,27	36 840,96	23 308,06
Constructions	166 682 338,29	70 486 621,72	96 195 716,57	97 248 652,64
Installations techniques, matériels, et outillage	19 584 729,75	17 761 380,91	1 823 348,84	1 674 264,15
Collections	638 686,95	-	638 686,95	635 186,95
Biens historiques et culturels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	8 970 192,40	6 865 703,18	2 104 489,22	3 455 662,24
Immobilisations mises en concession	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	827 134,90	-	827 134,90	695 617,12
Avances et acomptes sur commandes	34 873,82	-	34 873,82	702 569,40
Immobilisations grevées de droits	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (biens vivants)	-	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>	6 760 624,30	-	6 760 624,30	6 760 624,30
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>205 735 779,53</b>	<b>96 830 709,05</b>	<b>108 905 070,48</b>	<b>111 664 231,45</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>	-	-	-	-
<b>Créances</b>				
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	11 350 648,88	-	11 350 648,88	13 109 864,69
Créances clients et comptes rattachés	1 083 526,14	45 328,88	1 038 197,26	2 068 244,96
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	8 246,32	-	8 246,32	10 782,90
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers	-	-	-	-
Créances sur les autres débiteurs	6 453 389,39	-	6 453 389,39	1 097 609,68
<b>Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (Hors Trésorerie)</b>	<b>18 895 810,73</b>	<b>45 328,88</b>	<b>18 850 481,85</b>	<b>16 286 502,23</b>
<b>TRESORERIE</b>				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	3 330 197,27	40 139,46	3 290 057,81	2 657 679,63
<b>Disponibilités</b>	26 681 156,14	-	26 681 156,14	23 961 770,69
<b>Autres</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>30 011 353,41</b>	<b>40 139,46</b>	<b>29 971 213,95</b>	<b>26 619 450,32</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	-	-	-	-
<b>Ecarts de conversion Actif</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>254 642 943,67</b>	<b>96 916 177,39</b>	<b>157 726 766,28</b>	<b>154 570 184,00</b>

# BILAN 2024

PASSIF		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>N</b>	<b>N-1</b>
<b>Financements reçus</b>		
Financement de l'actif par l'Etat	68 558 538,89	70 417 931,37
Financement de l'actif par des tiers	10 615 776,05	11 188 144,33
Fonds propres des fondations	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
<b>Réserves</b>	26 983 399,69	27 701 771,72
<b>Report à nouveau</b>	19 021 999,69	17 368 385,61
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	- 493 220,13	- 718 367,71
<b>Provisions réglementées</b>	-	-
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>124 686 494,19</b>	<b>125 957 865,32</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>N</b>	<b>N-1</b>
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	782 018,15	757 115,25
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>782 018,15</b>	<b>757 115,25</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>N</b>	<b>N-1</b>
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	-	-
Dettes financières et autres emprunts	-	-
<b>TOTAL DES DETTES FINANCIERES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>N</b>	<b>N-1</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 046 881,91	2 833 235,80
Dettes fiscales et sociales	871 179,08	905 478,18
Avances et acomptes reçus	24 017 065,37	16 328 440,53
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers	-	-
Autres dettes non financières	5 105 332,92	7 070 467,07
Produits constatés d'avance	217 794,66	650 415,08
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>32 258 253,94</b>	<b>27 788 040,98</b>
<b>TRESORERIE</b>	<b>N</b>	<b>N-1</b>
Autres éléments de trésorerie passive	-	67 166,77
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>-</b>	<b>67 166,77</b>
Comptes de régularisation	-	-
Ecart de conversion Passif	-	-
<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>	<b>157 726 766,28</b>	<b>154 570 184,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT 2024

CHARGES		
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>N</b>	<b>N-1</b>
Achats	672,12	9 791,50
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	10 899 451,59	11 539 506,25
Charges de personnel		
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>	19 707 699,74	18 908 894,95
<i>Charges Sociales</i>	10 582 988,34	10 423 013,52
<i>Intéressement et participation</i>	44,49	1 955,62
<i>Autres charges de personnel</i>	423 768,64	328 694,81
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	1 576 552,57	1 235 319,84
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	4 433 809,73	4 475 307,25
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>47 624 987,22</b>	<b>46 922 483,74</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
	<b>N</b>	<b>N-1</b>
Dispositif d'intervention pour compte propre		
<i>Transfert aux ménages</i>	-	-
<i>Transferts aux entreprises</i>	-	-
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>	-	-
<i>Transferts aux autres entités</i>	-	-
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	-	-
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Engagements à réaliser sur fonds dédiés ( Fondations )	-	-
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>	<b>47 624 987,22</b>	<b>46 922 483,74</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
	<b>N</b>	<b>N-1</b>
Charges d'intérêt	-	80,46
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Pertes de change	-	33 474,22
Autres charges financières	116,47	25 581,59
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	31 951,63	54 563,68
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>32 068,10</b>	<b>113 699,95</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>47 657 055,32</b>	<b>47 036 183,69</b>
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE ( BENEFICE )</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>47 657 055,32</b>	<b>47 036 183,69</b>

330 650,43

## COMPTE DE RESULTAT 2024

PRODUITS		
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	N	N-1
<b>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</b>		
Subventions pour charges de service public	35 617 585,00	35 685 463,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	6 477 474,81	5 128 528,60
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	-	-
Dons et legs	35 182,93	107 489,02
Produits de la fiscalité affectée	-	-
<b>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</b>		
Ventes de biens ou prestations de services	901 734,26	1 857 767,03
Produits de cessions d'éléments d'actif	-	-
Autres produits de gestion	1 280 503,36	452 098,51
Production stockée et immobilisée	-	-
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	-	-
<b>Autres produits</b>		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	-	248 816,57
Reprises du financement rattaché à un actif	2 547 573,19	2 618 412,17
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	-	-
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>46 860 053,55</b>	<b>46 098 574,90</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>N</b>	<b>N-1</b>
Produits des participations et des prêts	248 886,58	191 415,91
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	-	-
Intérêts sur créances non immobilisées	-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Gains de change	-	623,28
Autres produits financiers	331,38	5 963,74
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	54 563,68	21 233,83
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>303 781,64</b>	<b>219 236,76</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>47 163 835,19</b>	<b>46 317 811,66</b>
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)</b>	<b>493 220,13</b>	<b>718 372,03</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>47 657 055,32</b>	<b>47 036 183,69</b>